

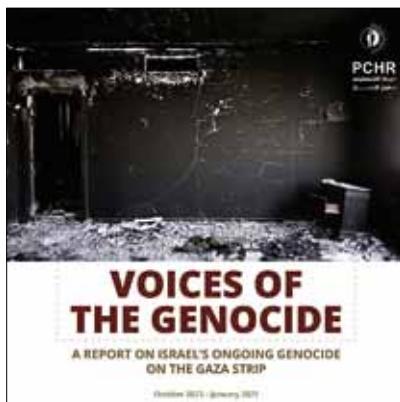
# A l'écoute des «voix du génocide»

**Après près de deux années de génocide, le PCHR a publié un rapport présentant ses conclusions sur la guerre de destruction menée par Israël<sup>(1)</sup>. En plus de deux-cents pages d'analyses factuelles et juridiques, il donne la parole aux victimes palestiniennes et présente des témoignages bouleversants de leur expérience au cœur de l'horreur. Entretien avec Natacha Bracq, responsable du contentieux à la Fondation Hind Rajab<sup>(2)</sup>.**

*Le rapport « Voices of the Genocide » a été publié par le Palestinian Center for Human Rights (PCHR-Centre palestinien pour les droits de l'Homme). Pourriez-vous en quelques mots nous présenter cette organisation ?*

Le Palestinian Center for Human Rights (PCHR) est une organisation non gouvernementale indépendante, fondée en 1995 par Raji Sourani et un collectif d'avocats et de défenseurs des droits humains<sup>(3)</sup>. Basée à Gaza-City mais active dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, elle a pour mission de documenter les violations des droits humains.

Depuis le début du génocide en octobre 2023, ses équipes travaillent sans relâche, qu'elles soient réfugiées en Egypte ou restées à Gaza sous les bombardements, pour recueillir témoignages et preuves des crimes commis par Israël. Ce travail se poursuit malgré des conditions extrêmes : la perte tragique de plusieurs collègues<sup>(4)</sup>,



(1) PCHR, « Voices of the Genocide: A Report by the Palestinian Centre for Human Rights on the Israeli Occupation's Perpetuation of Genocide Targeting the Palestinian Existence in Gaza Strip », Gaza, août 2025. Voir <https://pchrgaza.org/voices-of-the-genocide-a-report-by-the-palestinian-centre-for-human-rights-on-the-israeli-occupations-perpetuation-of-genocide-targeting-the-palestinian-existence-the-gaza/>.

(2) Natacha Bracq a contribué à la rédaction du rapport « Voices of the Genocide », en apportant notamment son expertise à l'analyse factuelle et juridique.

(3) NDLR : le PCHR est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH).

(4) Dana Yaghi, membre de l'unité « droits des femmes », a été tuée le 22 février 2024 avec quarante-trois proches dans une frappe sur Deir al-Balah ; Nour Naser Abu Al-Nour, avocate, a été tuée le 20 février 2024 avec sa famille à Rafah ; Ihab Marwan Kamal Faisal a été tué le 16 janvier 2025 avec son épouse et leurs deux filles dans une attaque aérienne à Gaza-City.

(5) Voir la vidéo de cette destruction sur le réseau X : <https://x.com/pchrgaza/status/1965037590018412883>.

(6) PCHR, « Al-Haq, PCHR and Al-Mezan Condemn US Sanctions and Call for Global Solidarity to End the Genocide in Gaza and the Oppression of Palestinians », communiqué, 14 août 2024. Voir <https://pchrgaza.org/al-haq-pchr-and-al-mezan-condemn-us-sanctions-and-call-for-global-solidarity-to-end-the-genocide-in-gaza-and-the-oppression-of-palestinians/>.

la destruction volontaire de leurs locaux<sup>(5)</sup> et les sanctions américaines récentes destinées à entraver leur coopération avec la Cour pénale internationale<sup>(6)</sup>. Ces attaques, visant à réduire l'organisation au silence, illustrent au contraire sa détermination inébranlable à poursuivre sa mission de vérité et de justice.

J'ai eu l'honneur de rejoindre leur travail en avril 2024 et de constater de près la force, le courage et l'engagement de leurs équipes. Leur persévérance face à des menaces existentielles incarne une forme de résistance

unique : celle qui fait de la défense des droits humains un acte vital et irrépressible.

**Comment le travail des enquêteurs ayant abouti à ce rapport a-t-il pu être mené, dans un contexte caractérisé par l'instabilité, les violences et l'entrave à l'information ? Avez-vous utilisé d'autres sources ?**

Le rapport « Voices of the Genocide » repose avant tout sur les témoignages recueillis par le PCHR. Entre octobre 2023 et janvier 2025, ses équipes ont mené mille-deux-cent-vingt-cinq entretiens avec des survivants de Gaza. Ces récits constituent le cœur du rapport : ils transmettent la violence du vécu palestinien à travers les voix mêmes des victimes et permettent de documenter les crimes d'une manière qu'aucune statistique ne peut exprimer. Ce travail a été mené dans des conditions d'une extrême précarité. Malgré les bombardements, les déplacements forcés et les coupures de communication, les avocats et enquêteurs du

**« Plus de 70 % des habitations ont été détruites, et la quasi-totalité des infrastructures vitales, hôpitaux, écoles, universités, réseaux d'eau et d'électricité, routes, télécommunications a été anéantie par Israël. »**



PCHR ont poursuivi leur mission, parfois au prix de leur vie. Au-delà des entretiens directs, le PCHR a croisé ses données avec des sources ouvertes et secondaires: rapports des Nations unies, enquêtes d'ONG de défense des droits humains, articles de presse, publications et vidéos vérifiées sur les réseaux sociaux. Ce processus de corroboration croisée a été essentiel pour contextualiser les témoignages et confirmer la véracité des événements décrits.

Ainsi, malgré une volonté manifeste d'Israël de réduire Gaza au silence, le PCHR a réussi à produire une documentation systématique et rigoureuse, combinant voix des survivants et vérifications indépendantes. Cette méthodologie renforce la crédibilité du rapport et en fait une source essentielle pour comprendre l'ampleur et la systématique des crimes commis.

**Dès le début de ces attaques, le PCHR a dénoncé une volonté génocidaire de la part d'Israël. Quels sont les éléments de ce rapport qui permettent d'étayer cette thèse, au regard de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ?<sup>(7)</sup>**

En effet, dès octobre 2023, le PCHR a alerté sur le risque de génocide<sup>(8)</sup>. « Voices of the Genocide » fournit une analyse détaillée de ces constats de terrain, démontrant que les actes commis correspondent aux critères de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 (« Convention génocide », ci-après).

Dans la section « Patterns of the Genocide », le rapport identifie quatorze caractéristiques principales du génocide, révélant des actions systématiques visant à éradiquer le groupe palestinien. Parmi elles: le ciblage délibéré de civils et de leurs refuges, les déplacements massifs, la torture systématique des détenus, la destruction méthodique de villes et infrastructures vitales, du secteur agricole, de l'environnement et des biens culturels et religieux. Le PCHR documente aussi le ciblage de groupes particuliers, femmes, enfants, journalistes, personnels de santé et humanitaires, dont l'élimination contribue à désagréger le tissu social de Gaza.

Le rapport fournit ensuite une analyse juridique détaillée. Il établit d'abord la commission de meurtres massifs et d'atteintes graves à l'intégrité physique et mentale des membres du groupe palestinien. Entre octobre 2023 et janvier 2025, plus de soixante-et-un-mille personnes ont été tuées, dont une majorité de civils. Le PCHR a documenté au moins mille-deux-cent-douze meurtres de civils non armés, tués dans leurs maisons, hôpitaux, refuges ou dans la rue, par bombes, tireurs d'élite, drones ou quadcopters (drones dotés de quatre hélices). Ces attaques visaient exclusivement des zones résidentielles, commerciales ou de services, sans activité hostile constatée. Le PCHR a donc conclu que ces incidents correspondent à l'acte de « meurtres de membres du groupe » au sens de l'article II(a) de la Convention génocide.

Selon le rapport, les dommages corporels et mentaux à long terme infligés aux Palestiniens par Israël, aggravés par les traumatismes



© JABER JEHAD BADWAN, LICENCE CC

non traités des guerres précédentes, dépassent les simples souffrances temporaires et entraîneront des conséquences permanentes qui entraveront considérablement la capacité des Palestiniens à mener une vie normale et productive. Le PCHR souligne aussi l'ampleur des traumatismes infligés aux enfants qui compromettent durablement leur capacité à vivre, apprendre et se reconstruire. Le rapport documente par ailleurs des arrestations massives de civils, suivies de détentions arbitraires, de privations de contact avec l'extérieur et d'actes de torture. Ces souffrances physiques et psychologiques, systématiquement infligées, visent à briser la société palestinienne et relèvent de l'article II(b) de la Convention. Le PCHR a également démontré l'imposition de conditions d'existence devant entraîner la destruction physique du groupe palestinien. Depuis le 7 octobre 2023, Israël a imposé: des déplacements forcés massifs de près de deux-millions de personnes; la famine comme arme de guerre, par un siège total privant la population de nourriture, d'eau, de carburant et de médicaments; la destruction généralisée de logements, hôpitaux, écoles, routes et réseaux vitaux; la dévastation environnementale avec pollution durable des sols et de l'eau; l'ingénierie d'une catastrophe sanitaire favorisant épidémies et mortalité massive. Ces pratiques combinées rendent toute survie impossible et remplissent les conditions de l'article II(c) de la Convention génocide.

Enfin, le PCHR montre que les attaques israéliennes à Gaza ont créé une crise catastrophique pour les femmes enceintes et leurs enfants à naître: destructions des services de santé, absence de soins et de ressources, malnutrition, déplacements forcés et conditions de vie insalubres ont entraîné une explosion des fausses couches (+300 %), des mort-nés, des naissances prématurées, des décès maternels et néonataux et des hystérectomies évitables. L'exposition à des substances toxiques, comme le phosphore blanc, a également accru les malformations. La destruction intentionnelle de centres de fertilité, dont la perte de milliers d'embryons congelés, illustre également cette volonté d'entraver la reproduc-

**« Malgré une volonté manifeste d'Israël de réduire Gaza au silence, le PCHR a réussi à produire une documentation systématique et rigoureuse, combinant voix des survivants et vérifications indépendantes. Cette méthodologie fait du rapport une source essentielle pour comprendre l'ampleur et la systématique des crimes commis. »**



**«Au-delà de l'aspect physique, la dimension psychologique est cruciale : les survivants vivent avec des traumatismes profonds.**

**Les enfants, qui constituent la majorité de la population de Gaza, porteront durablement les séquelles de cette guerre.**

**Sans un accompagnement psychologique massif, ces traumatismes risquent d'hypothéquer la possibilité d'un véritable renouveau.»**

tion palestinienne. Ces actes, touchant l'ensemble des femmes et des nouveau-nés, traduisent une stratégie visant à empêcher les naissances au sens de l'article II(d) de la Convention génocide. Pour finir, le rapport met en lumière l'intention génocidaire d'Israël en compilant les déclarations de responsables politiques et militaires israéliens évoquant la nécessité de «*vider Gaza*» ou d'imposer des mesures extrêmes à sa population. Croisées avec le contexte dans lequel ces déclarations ont été faites, notamment la répétition et la planification coordonnée des attaques, ces déclarations permettent de conclure que l'intention génocidaire est raisonnablement inférable au regard du droit international.

**On connaît la résilience des Palestiniens. Quelles seraient à votre avis les possibilités de «renaissance» de la vie à Gaza libérée de la guerre - compte tenu de la destruction de la majorité des infrastructures, mais aussi de l'état d'esprit des survivants?**

L'histoire palestinienne est marquée par une capacité exceptionnelle de résilience face aux guerres, aux déplacements forcés, aux sièges et aux destructions répétées. Ainsi, si les hostilités cessent, cette force constituera sans aucun doute un socle essentiel à la reconstruction.

Mais les défis sont considérables. Plus de 70 % des habitations ont été détruites, et la quasi-totalité des infrastructures vitales, hôpitaux, écoles, universités, réseaux d'eau et d'électricité, routes, télécommunications, a été anéantie par Israël. La reconstruction matérielle exige la levée immédiate du blocus et un engagement international soutenu sur le long terme. Il faudra reconstruire

*Le rapport du PCHR identifie quatorze caractéristiques principales du génocide, révélant des actions systématiques visant à éradiquer le groupe palestinien. Parmi elles : le ciblage délibéré de civils et de leurs refuges, les déplacements massifs, la torture systématique des détenus, la destruction méthodique de villes et infrastructures vitales, du secteur agricole, de l'environnement et des biens culturels et religieux. Gaza, janvier 2025.*

non seulement les bâtiments, mais aussi les institutions sociales et éducatives, garantes de la continuité de la vie collective. Au-delà de l'aspect physique, la dimension psychologique est cruciale : les survivants vivent avec des traumatismes profonds, pertes familiales, blessures, exil répété, exposition constante à la violence et à la faim. Les enfants, qui constituent la majorité de la population de Gaza, porteront durablement les séquelles de cette guerre. Sans un accompagnement psychologique massif, ces traumatismes risquent d'hypothéquer la possibilité d'un véritable renouveau.

Enfin, la renaissance de Gaza ne pourra être authentique et durable que si elle s'appuie sur la justice et la reconnaissance des souffrances subies. Sans responsabilisation des auteurs de crimes, la reconstruction restera fragile et incomplète. De nombreux efforts sont en cours, mais le mur de l'impunité est encore puissant.

**Raji Sourani, directeur du PCHR, dit souvent cela : « Nous ne serons pas des victimes silencieuses. » Comment interprétez-vous cette affirmation, notamment au regard du silence honteux de la « communauté internationale ?**

Par ces mots, Raji exprime la détermination du peuple palestinien et du PCHR à témoigner, malgré la terreur et les pressions. Cette affirmation résonne face au silence honteux de la communauté internationale, refusant de stopper le génocide.

Ces derniers mois, de nombreuses tentatives ont cherché à museler le PCHR et d'autres organisations palestiniennes, culminant avec les sanctions américaines qui criminalisent leur action et visent à entraver leur coopération avec la Cour pénale internationale.

Malgré cela, le PCHR continue de documenter inlassablement les crimes, dans un contexte où Israël interdit l'accès de Gaza aux journalistes internationaux. Son rôle est donc vital pour informer le monde et collaborer avec toutes les institutions prêtes à agir contre le génocide et à obtenir justice pour les victimes.

Ce travail courageux est aujourd'hui accueilli par l'ignorance ou par des sanctions, mais il ne cessera pas. Comme le dit Raji, les Palestiniens refusent d'être réduits au silence : leur combat est existentiel, pour leur avenir et la Palestine. Aucun obstacle ne pourra empêcher leur voix de porter.●

**Propos recueillis par Maryse Artiguelong, membre de la LDH et vice-présidente de la FIDH (oct. 2016-oct. 2025)**

(7) Voir [www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-prevention-and-punishment-crime-genocide](http://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-prevention-and-punishment-crime-genocide).

(8) Al-Haq, «Urgent Action: Palestinian Human Rights Organisations Call on Third States to Urgently Intervene to Protect the Palestinian People Against Genocide», 13 octobre 2023. Voir [www.alhaq.org/advocacy/21898.html](http://www.alhaq.org/advocacy/21898.html).